

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DROME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
NOUVELLE VALHERBASSE

Nombre de membres :

Du conseil : 19
En exercice : 19
Délibérants : 16

Quorum atteint

date de convocation :

19/12/2024

date d'affichage :

19/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de **Décembre** à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **VASSY Jean-Louis**, Maire en présence des conseillers : Mme **BESSON Isabelle**, M. **CHARVAT Patrick**, Mme **SAUREL Nelly**, Mme **JANTON Joëlle**, Mme **MATHIEU-POUGET Régine**, Mme **DUC Gwendoline**, M **BRET Vincent**, M **DUC Bernard**, M **RODRIGUEZ Richard**, M **ROLIN Jérôme**, Mme **RONGY Marie-Madeleine**,

Absents excusés : Mme **BARRIER Marie-Agnès** (a donné pouvoir à Mme **BESSON Isabelle**), M **CLET Benjamin** (a donné pouvoir à M **CHARVAT Patrick**), M **PAQUIEN Lionel** (a donné pouvoir à M **VASSY Jean-Louis**), M **GAUDENECHÉ Patrice** (a donné pouvoir à M **ROLIN Jérôme**), Mme **MARION Isabelle**, M **MARY Claude**,

Absents : **CARRERE Alexandra**

Secrétaire de séance : **BESSON Isabelle**

DÉLIB. N° 76-2024 OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE POUR LE POSTE D'AGENT TECHNIQUE

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération acceptant la signature d'une convention de mise à disposition avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE pour un employé technique à raison de 8 heures hebdomadaires,
- Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention avec le SIVOS pour 8h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 6 mois maximale.
- Monsieur Le Maire présente au conseil municipal ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel technique avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE. **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

